MAIRIE DE
VILLE-SUR-JARNIOUX
69640

LETTRE D'INFORMATIONS – N° 4 /2026

MOT DU MAIRE

Gardons le sens de l'essentiel…

L'été s'en est enfin allé, emportant avec lui ses épisodes de chaleur intense. Nous pouvons retrouver un peu de fraîcheur et respirer plus sereinement. Notre commune, grâce à ses espaces végétalisés et ses forêts, a sans doute été davantage épargnée que les grands centres urbains. Cela nous rappelle combien notre cadre de vie est précieux et combien nous devons le préserver.

L'automne s'est installé, les enfants ont retrouvé les bancs de l'école, les adultes le chemin du travail et certains pensent déjà aux prochaines fêtes de fin d'année. La vie reprend son rythme, avec ses habitudes et ses projets.
Cette rentrée est aussi, traditionnellement, une période de revendications sociales. Si le droit de manifester et de faire entendre ses convictions est un fondement essentiel de notre démocratie, nous ne pouvons que regretter que certains débordements et actes de violence viennent masquer les messages initiaux, notamment ceux des jeunes et des étudiants, qui méritent pourtant toute notre attention.

Dans ce climat parfois tendu, gardons la tête froide et faisons preuve de discernement.
Notre société n'a pas besoin de divisions supplémentaires, ni de discours qui opposent les uns aux autres. Elle a besoin de dialogue, de pragmatisme et de solidarité.
Bien sûr, tout n'est pas parfait. Les difficultés économiques sont réelles et les perspectives budgétaires préoccupantes.
Mais prenons aussi le temps de mesurer la chance que nous avons de vivre dans un pays en paix, de bénéficier de libertés fondamentales, d'un accès aux soins, à l'éducation et à la solidarité.

Ailleurs, des femmes, des hommes et des enfants subissent la guerre, la faim et la privation des libertés les plus élémentaires. Gardons cela à l'esprit, non pour minimiser nos difficultés, mais pour ne jamais oublier la valeur de ce que nous avons.

L'Histoire nous rappelle que les périodes sombres s'installent parfois progressivement, lorsque les divisions prennent le pas sur le dialogue et que l'intolérance remplace le respect. Restons donc vigilants.
Nous ne serons jamais plus forts en nous opposant les uns aux autres. Notre véritable richesse réside dans notre capacité à vivre ensemble, à nous respecter malgré nos différences et à préserver ce qui nous rassemble.

À l'échelle de notre commune, continuons à faire vivre ces valeurs au quotidien, à préserver notre cadre de vie et à entretenir ces liens de proximité qui font la richesse de notre village.
En cette rentrée automnale, gardons confiance et ne perdons jamais de vue l'essentiel : nous avons beaucoup à préserver, et chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour y parvenir.

Bien chaleureusement.

Le Maire,
Gaëtan LIEVRE



COMMÉMORATION

LE MAIRE ET LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS CONVIENT
À LA CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 1918

RETROUVONS-NOUS LE MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026
À 10H 45 SUR LA PLACE DU VILLAGE.

LE VERRE DE L'AMITIÉ SERA PARTAGÉ À L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE.

CAVBS – COLLECTE DES DÉCHETS AMIANTÉS

Une collecte des déchets amiantés est organisée sur rendez-vous le mardi 10 novembre 2026, à la déchèterie d'Avé Maria à Arnas. Cette collecte est réservée aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Seul l'amiante lié est accepté : plaques de fibrociment ondulées, tubes ou tuyaux, pots horticoles.
La collecte est limitée à 10 plaques maximum par rendez-vous et par usager, ou équivalent.
L'amiante libre n'est pas accepté et doit être pris en charge par un professionnel.

Comment s'inscrire ?
La collecte se fait uniquement sur rendez-vous.

Par mail : dechets@agglo-villefranche.fr **Par téléphone** : 0 800 512 201

En ligne :
https://bookings.cloud.microsoft/book/testresa@villefrancheagglo.onmicrosoft.com/?ismsaljsauthenabled

Lors de l'inscription, précisez la quantité et la nature des déchets à déposer.
Une seule réservation est autorisée par usager.
Les particuliers non-inscrits en déchèterie devront fournir un justificatif de domicile.

UNE PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS A L'ETUDE

Un projet maîtrisé au service du territoire : Présenté lors des dernières élections municipales, le projet de création d'une plateforme de réception des déchets verts poursuit son élaboration. Son objectif est de proposer une solution de proximité pour valoriser localement les déchets végétaux des habitants de notre commune et de certaines communes voisines. Il s'agit d'un espace de transit à vocation locale, et non d'un centre industriel de traitement, avec la possibilité de reproduire ce dispositif sur d'autres secteurs de notre communauté d'agglomération.
Un emplacement choisi avec attention : La parcelle envisagée, située à proximité du club de dressage canin, a été retenue pour son éloignement des habitations et son accès direct par la RD 31. Cette localisation permettra aux habitants des communes voisines, situées au nord et à l'est, de rejoindre le site sans traverser notre village, limitant ainsi les nuisances liées à la circulation.
Un fonctionnement encadré, sans compostage : Les préoccupations concernant les odeurs et la fermentation ont été prises en compte. Seuls les branchages, tailles de haies, arbustes et produits d'élagage seraient acceptés. Les tontes de gazon et autres déchets organiques fermentescibles seraient exclus.
Aucun compostage n'est prévu : les apports et les volumes stockés seront limités et encadrés. À titre d'exemple, un stockage de broyat est réalisé depuis plus de trois ans sur le site du local technique d'Arnas, sans problème particulier d'odeur ou de fermentation.
Un aménagement respectueux du site : Le projet ne prévoit ni urbanisation ni imperméabilisation des sols, mais une utilisation raisonnée de la parcelle, sans transformation lourde de son environnement.
Un projet encore en discussion : Les modalités de fonctionnement sont toujours à l'étude entre l'Agglomération et le Conseil municipal. Plusieurs arbitrages restent nécessaires avant de présenter le dispositif définitif. Le démarrage est envisagé au début du second semestre 2027, sous réserve de la finalisation des échanges et des étapes nécessaires.
Accompagné par la Communauté d'Agglomération, la commune souhaite ainsi développer une solution utile au territoire, tout en garantissant un fonctionnement maîtrisé et respectueux du cadre de vie de chacun.

PLAQUES DE NUMÉRO DE RUE

Suite à la création de quelques nouvelles adresses, la commune va engager une nouvelle commande de plaques de numéro de rue selon le modèle utilisé à Ville-sur-Jarnioux, à savoir des caractères « brun-chocolat » sur un fond « ivoire clair ».



L'achat de la première plaque est à la charge de la commune ; son installation, son entretien et son remplacement le cas échéant incombent à l'habitant.

Si votre habitation en est dépourvue, **contactez le secrétariat de mairie avant le 30/11/2026.** Il est fort probable que votre plaque soit toujours en attente de retrait en mairie (certaines depuis 2010…). À défaut, votre numéro pourra être ajouté à la prochaine commande.

CENTRE-BOURG : DES STATIONNEMENTS RÉAMÉNAGÉS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX COMMERCES ET À LA MAISON DE SANTÉ

Afin de faciliter l'accès aux commerces et à la maison de santé du centre-bourg, la municipalité a procédé à la mise en conformité et au réaménagement des places de stationnement situées à proximité immédiate de ces services.



Cet aménagement permettra à terme de disposer de quatre places de stationnement, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et deux places de stationnement classiques, répondant ainsi aux besoins de chacun et aux exigences réglementaires.

Les marquages au sol définitifs seront réalisés au cours de la prochaine quinzaine, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Par ailleurs, la végétalisation des espaces et la replantation d'arbres interviendront plus tard dans l'automne. Ce calendrier a été volontairement retenu afin de favoriser les meilleures conditions de reprise des végétaux. Les essences sélectionnées seront également choisies pour leur meilleure résilience face au changement climatique.

Une nouvelle réglementation pour favoriser la rotation des véhicules

Afin de garantir une meilleure disponibilité des places pour les usagers des commerces et de la maison de santé, le stationnement sera réglementé et limité dans le temps selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 : stationnement limité dans le temps afin de favoriser la rotation des véhicules et de permettre à chacun d'accéder facilement aux différents services du centre-bourg.

En dehors de ces horaires, ainsi que les week-ends : les places pourront être utilisées librement par les riverains.

Cette organisation vise à concilier les besoins des professionnels, des patients, des clients des commerces et des habitants du centre-bourg.

La municipalité remercie par avance l'ensemble des usagers de leur compréhension et de leur civisme, et compte sur le respect de cette nouvelle réglementation dès son entrée en vigueur, pour le bien de tous.

LA BOÎTE À LIVRES A TROUVÉ UN NOUVEL EMPLACEMENT !

Dans le cadre des travaux de réaménagement des stationnements du centre-bourg, notre boîte à livres a dû être déplacée. Très appréciée et régulièrement fréquentée par de nombreux habitants de la commune, mais également des communes voisines, elle a désormais trouvé sa nouvelle place sur **la façade nord du bâtiment abritant l'arrêt de bus et les sanitaires**.



Ce changement d'emplacement est aussi l'occasion de rappeler quelques principes essentiels au bon fonctionnement de cet espace de partage et de convivialité.

La boîte à livres repose sur une démarche simple : permettre à chacun de déposer et d'emprunter librement des ouvrages, dans un esprit de découverte, de respect et d'ouverture à tous.
À ce titre, nous rappelons que les livres déposés doivent respecter le principe de neutralité de cet espace et ne doivent pas être utilisés à des fins de prosélytisme, quelle qu'en soit la nature.

Par ailleurs, une vigilance particulière est demandée concernant les ouvrages proposés. Certains livres destinés à un public adulte ont récemment été constatés dans la boîte, alors que celle-ci est également accessible aux enfants. Il est donc important que chacun veille à ne déposer que des ouvrages adaptés à un espace ouvert à tous les publics.
Merci à tous les utilisateurs pour leur vigilance, leur bienveillance et leur participation à faire vivre cette belle initiative de partage !

CAVBS – PLAN LOCAL DE MOBILITÉ

La Communauté d'agglomération met à la disposition du public son projet de **Plan Local de Mobilité.**

Du 27 octobre 2026 à 12h au 27 novembre 2026 à 12h, chacun peut consulter le dossier et formuler ses observations.

Le Plan Local de Mobilité fixe les grandes orientations qui guideront les déplacements sur le territoire jusqu'en 2040. Il s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en faveur des transports en commun, du vélo, de la marche et des mobilités alternatives, tout en apportant des réponses à de nouveaux enjeux.



Le dossier est consultable :

- Sur https://www.agglo-villefranche.fr/vivre-et-habiter/transport-et-mobilite/plan-local-de-mobilite-2/
- Sur papier dans les locaux de la Communauté d'agglomération : 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône.
- Sur demande, sur papier dans les espaces France Services et dans les mairies du territoire CAVBS (sous délai).

Le public peut formuler ses observations :

- Par voie électronique via un formulaire dématérialisé accessible sur https://www.agglo-villefranche.fr/vivre-et-habiter/transport-et-mobilite/plan-local-de-mobilite-2/
- Par message à mobilites@agglo-villefranche.fr
- Par voie postale : M. le Président de la CAVBS, Service Mobilités, 115 rue Paul Bert, 69400 Villefranche-sur-Saône.

Des renseignements peuvent être demandés par message à mobilites@agglo-villefranche.fr
ou par courrier à M. le Président, CAVBS, Service Mobilités, 115 rue Paul Bert, 69400 Villefranche-sur-Saône.

Au terme de la participation, le projet de PLM, pouvant être modifié pour tenir compte des observations recueillies, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

VIGILANCE DÉMARCHAGE

Contrats d'énergie, travaux de rénovation énergétique, collecte de fonds, réception de colis, santé, banque, assurance, contrat de téléphonie et internet… tant d'occasions de se faire démarcher à domicile, par téléphone, SMS, mail ou encore sur des sites internet frauduleux, et autant de se faire arnaquer ou pirater.

En cas de démarchage, il est recommandé de ne pas communiquer d'informations à l'interlocuteur et de ne surtout pas indiquer les dates et horaires auxquels vous pourriez être absents de votre domicile.
La mairie n'est jamais à l'origine ou garante de quelconques campagnes de démarchage et décline toute responsabilité en cas de fraude ou d'abus.
Si tel doit être le cas, une information officielle est communiquée au préalable sur nos supports de communication habituels. Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour vous en assurer.

Quant aux mails et SMS, ne répondez pas, ne cliquez sur aucun lien ou ne téléchargez aucune pièce jointe si vous ne connaissez pas l'expéditeur.

L'État a mis en service une plateforme de signalements des fraudes : https://signal.conso.gouv.fr/fr

En cas de présence de personnes suspectes : n'intervenez pas, composez immédiatement le 17.

HORAIRES MAIRIE

- lundi : 9h 00 – 18h 00
- mardi : 7h 30 – 11h 30
- mercredi : 7h 30 – 15h 30
- vendredi : 8h 00 – 11h 30 et 14h 00 – 15h 30

Panneau Pocket
Tél : 04 74 03 81 87
Mail : secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique.